

VISITE D'ANVERS ET DU CANAL ALBERT
ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION SEINE-NORD EUROPE
LE 26 SEPTEMBRE 2008

Ce déplacement à Anvers et Hasselt, au bord du canal Albert en Belgique, s'inscrivait dans le cadre de la mission de coordination des acteurs territoriaux dans leur relation avec l'Etat et VNF confiée à l'association par Monsieur Henri-Michel COMET, préfet coordonnateur du projet de canal Seine Nord Europe. Il était plus particulièrement destiné aux participants des séminaires « plates-formes multimodales ».

Sont annexés à ce document la liste des participants à ce déplacement et les coordonnées des intervenants rencontrés.

Dès son arrivée à Anvers le vendredi 26 septembre 2008, la délégation française s'est dirigée vers le siège de l'Autorité Portuaire d'Anvers.

Présentation du port d'Anvers et de sa stratégie pour l'hinterland

Goedele SANNEN, Directrice de la stratégie du port d'Anvers

Film de présentation du port d'Anvers (20 minutes)

Le port d'Anvers est le 2^e port européen. Ses principaux atouts sont sa position centrale en Europe de l'Ouest, son organisation logistique et sa surface de stockage (5,3 millions de m² d'espaces de stockage).

L'Autorité Portuaire d'Anvers est une entreprise communale autonome. Elle assure le planning, la réalisation, la modernisation et l'entretien de l'infrastructure portuaire et offre une série de services comme le remorquage, le dragage et la mise à disposition de ses grues flottantes et de quai.



Les participants au déplacement organisé par l'association Seine-Nord Europe

Plus de trois quarts des marchandises sont transportées par containers. Le traitement de containers maritimes à Anvers augmente de 10 à 15 % par an. Anvers est le 14^e port mondial dans le domaine du trafic de containers.



Vue aérienne du port d'Anvers

D'importants investissements en matière d'infrastructures garantissent la continuité de la croissance du port et la consolidation de sa position sur le marché internationale. Deurganck dock, darse à marée avec des terminaux à containers de haute technologie mise en service depuis 2005, permettra au port d'Anvers de plus que doubler ses transbordements de containers (voir ci-après).

Intervention de Goedele SANNEN, Directrice de la stratégie du port d'Anvers

Le port d'Anvers est situé dans le delta Escaut/Meuse/Rhin. Il est relié aux 1 500 kilomètres de voies navigables belges, mais aussi à la région de la Ruhr, à la France de l'Est, à la Suisse et à tout le réseau paneuropéen. Deuxième port ferroviaire d'Europe, Anvers dispose d'un réseau de 1 000 kilomètres de rails. Les marchandises sont également distribuées d'Anvers par camion dans toute l'Europe à travers le réseau autoroutier.

En matière de desserte intérieure des marchandises, le transport fluvial arrive en tête des modes de transport utilisés avec 42 % du trafic total. Viennent ensuite la route avec 41 % et le rail avec 17 %. Pour le transport de containers, la route représente 55 % du trafic de desserte, devant le fleuve (34 %) et le rail (11 %). Les objectifs de l'Autorité Portuaire d'Anvers sont de porter la navigation intérieure à 40 % pour le trafic de containers, le rail à 20 % et de diminuer le trafic par la route à 40 %.

Pour consolider et renforcer la part des voies navigables pour le trafic intraportuaire et depuis/vers l'hinterland, l'Autorité Portuaire d'Anvers a mis en place un *Masterplan*. Une vingtaine de mesures sont prévues dans ce plan de développement telles que le rehaussement des ponts (jusqu'à 9,10 m de manière à permettre le passage de barge avec 4 couches de containers), la rénovation d'écluses ou encore l'élargissement du canal Albert. La suppression de ces goulets d'étranglement devrait être menée à bien en 2010.

Le canal Seine-Nord Europe apportera à Anvers la possibilité de desservir par les voies navigables tout le Nord de la France, jusqu'ici uniquement desservi par la route. Grâce à Seine-Nord Europe, le Nord de la France va être relié à grand gabarit avec les principaux ports français, belges et néerlandais. L'Autorité Portuaire d'Anvers souhaite développer le recours au transport fluvial considéré comme fiable et flexible, mais également socialement mieux accepté de par ses atouts écologiques. Le transport fluvial dispose également de grandes marges de capacité. La création de terminaux logistiques à l'intérieur des terres sera une des clés du développement de ce trafic fluvial, notamment pour des activités de groupage et de distribution. Dans cette perspective, il est important de créer de nouvelles connexions ferrées et fluviales et d'entretenir une collaboration étroite avec l'hinterland.

Les plates-formes intérieures permettent d'ancrer les flux de marchandises. Elles répondent aux besoins d'extension économique du port d'Anvers, limitée géographiquement, en constituant une alternative de localisation pour des entreprises non spécifiquement portuaires. Ces plates-formes intérieures constituent pour le port d'Anvers un lien de collaboration fort avec l'arrière-pays et des possibilités de *modal shift* (report modal). En conclusion, Goedelle SANNEN souligne que le port d'Anvers peut avoir un intérêt à investir dans les futures plates-formes logistiques qui seront adossées au canal Seine-Nord Europe.

Visite du Deurganckdock

Spécialement destinée au trafic de containers, la darse de Deurganck (*dock* signifie bassin en néerlandais) peut traiter au moins 7 millions d'EVP par an à pleine capacité et les opérateurs s'efforcent d'augmenter cette capacité. D'une longueur de 2,6 km et d'une largeur de 450 m pour une profondeur de 17 m, cette darse offre 5,2 km de murs de quai. Le projet couvre exactement 581 hectares.



Visite de la darse de Deurganck du port d'Anvers

D'un coût de 645 millions d'euros (hors travaux d'infrastructure - routes, voies ferrées... -), Deurganckdock est la dernière infrastructure du port d'Anvers qui a été payée aux trois quarts par la région flamande. Désormais, toute infrastructure devra être financée au moins à 70 % par les ports.

Le côté est de la darse est exploité par DP World (Dubai Ports World, 2^{ème} opérateur mondial portuaire derrière HPH – Hutchinson Port Holdings – basé à Honk-Kong). Le côté ouest de la darse est exploité par le 3^{ème} opérateur mondial portuaire, PSA HNN, société constituée en 2002 suite à la fusion de PSA – Port of Singapore Authority – et Hesse Noord Natie.

Déplacement à Hasselt – Rencontre avec les responsables de la société NV de Scheepvaart

La délégation française emmenée par l'association Seine-Nord Europe est reçue à son arrivée à Hasselt par Erik PORTUGAELS, administrateur délégué de la société NV de Scheepvaart, gestionnaire du canal Albert.

Présentation de la société de Scheepvaart

Erik PORTUGAELS, Administrateur délégué, NV De Scheepvaart

Jan JANSEGGERS, Communication, NV De Scheepvaart

La société NV de Scheepvaart, organisme public autonome flamand – SA de droit public –, a été créée en 2004. Son Conseil d'administration est présidé par Willy CLAES, ancien Secrétaire Général de l'OTAN. Les missions de NV de Scheepvaart sont d'assurer un trafic fluvial facile, rapide et sûr, et de contribuer à l'augmentation du trafic fluvial. Chargé de

moderniser et d'entretenir les infrastructures, NV de Scheepvaart assure également une gestion commerciale du patrimoine immobilier.

Le financement de NV de Scheepvaart est assuré par une dotation annuelle du Gouvernement flamand et d'une dotation d'investissements. Elle tire également des revenus propres de la location des parcs industriels, de la vente d'eau, des concessions et des droits de navigation.



Trafic de conteneurs sur le canal Albert

Créé pour relier le port d'Anvers et le centre industriel de Liège, le canal Albert est géré par NV de Scheepvaart. Creusé entre 1930 et 1939 pour être navigable jusqu'à 2 000 tonnes, le canal Albert a été modernisé depuis 1970 pour atteindre une largeur de 100 m et accueillir des navires de 3 000 tonnes et des convois jusqu'à 10 000 tonnes. D'une longueur de 130 km de long, le canal Albert comprend 6 complexes de trois écluses. Le trafic sur le canal Albert a atteint en 2007 près de 40 millions de tonnes et le canal s'est transformé en vaste complexe portuaire.

Un nouveau plan de modernisation du canal Albert est en cours. Il s'agit de le faire passer en voie navigable de type VI b. Pour cela, les hauteurs sous les ponts vont être portées à 9,10 m, le canal sera élargi entre Wijnegem et Anvers et un système d'information fluvial (RIS) sera mis en place. Une étude est également en cours sur les capacités des écluses. Les quais seront réalisés dans le cadre de partenariat public privé (co-financement 80 % - 20 % entre NV de Scheepvaart et les acteurs privés).

A travers la gestion du canal Albert, NV de Scheepvaart participe au développement économique de la région, contribue à l'emploi, améliore les conditions de mobilité et la sécurité routière. En développant le transport fluvial, la société participe également à la préservation de l'environnement et ouvre la possibilité au développement d'activités de loisirs le long du canal.

Intervention

Steve STEVAERT, Gouverneur de la province du Limbourg, ancien Bourgmestre de la ville de Hasselt et ancien Ministre de la mobilité et vice-président du gouvernement flamand

Steve STEVAERT souligne tout d'abord la qualité du travail réalisé par NV de Scheepvaart et l'intérêt de développer le transport fluvial, dans une logique de mobilité durable.

Selon lui, le canal Albert a vocation à devenir un immense port afin d'irriguer l'ensemble des régions desservies car « regarder seulement passer les bateaux » ne profite guère aux territoires. L'objectif est de créer le plus long port du monde en lien avec Liège. L'atout de la région pour faire baisser le chômage, c'est le canal Albert.

Il insiste sur son choix politique d'avoir baissé les péages de navigation sur le canal Albert afin de favoriser l'utilisation d'une voie navigable existante (*NDLR : Steve STEVAERT s'était rendu célèbre en rendant gratuits les transports en commun de sa ville d'Hasselt en 1997*).



De gauche à droite : Steve STEVAERT, Gouverneur de la province du Limbourg, Pierre-Yves BIET, mission Seine-Nord Europe de VNF, et Jean-Raymond LE MOINE de l'association Seine-Nord Europe

Le transport de containers est aujourd'hui en plein boom. Transporter un container de Chine jusqu'à Anvers coûte le même prix que de transporter ce container d'Anvers à Francfort. L'atout principal du port d'Anvers est d'être situé à 80 km à l'intérieur des terres, mais il faut poursuivre les investissements pour conforter la position du port d'Anvers. C'est pourquoi NV de Scheepvaart a acquis de nombreux terrains près du canal et que les partenariats avec le privé ont été multipliés.

Il salue enfin la création du canal Seine-Nord Europe dans un pays comme la France jusqu'ici très axé sur la route, et insiste sur la nécessité d'investir dans un transport écologique comme les voies navigables.

Au nom de l'association Seine-Nord Europe, Jean-Raymond LE MOINE, ainsi que Pierre-Yves BIET, responsable du pôle développement à la mission Seine-Nord Europe de VNF, remercient chaleureusement le gouverneur Steve STEVAERT, et Erik PORTUGAELS, administrateur délégué de NV de Scheepvaart, pour leur accueil et leurs interventions. Ils rappellent à cette occasion la récente Déclaration d'Utilité Publique du canal Seine-Nord Europe. Après avoir rappelé le soutien très actif des autorités belges pour l'intégration de la liaison Seine-Escaut parmi les projets prioritaires du réseau trans-européen de transport de l'Union Européenne, ils soulignent qu'à l'image du canal Albert qui s'est peu à peu transformé en complexe portuaire, le canal Seine-Nord Europe a vocation à devenir un véritable système de transport.

Déplacement au port de Genk sur le canal Albert

Accompagnée par les représentants de NV De Scheepvaart, la délégation française est ensuite accueillie par les responsables du port de Genk



Vue du port de Genk situé sur une darse du canal Albert

Présentation et visite du port de Genk

Michelle NEELS, Port de Genk – Expeditie / Forwarding

Créé en 1936 (SA du port charbonnier de Genk), le port de Genk est une darse de 1 km de long située sur le canal Albert. Son activité première était centrée sur le transport de charbon destiné à la production électrique.

En 1990, un terminal multimodal y a été créé, desservi par des réseaux routier, ferré et fluvial. Le port de Genk est aujourd'hui une *extended gateway* (base arrière) du port d'Anvers. Il offre de nombreux services à ses clients : techniques (stockage, nettoyage, réparation, désinfection des containers...) et administratifs (déclarations diverses, import-export, douanes...).



Visite du port de Genk



Transbordement de conteneurs sur le port de Genk

Le port de Genk affiche une capacité trafic de 80 000 EVP par an par voie navigable avec une surface de stockage de 5 000 EVP. Son trafic ferré est d'une capacité de 50 000 EVP. Chaque semaine, 42 trains sont traités par le port de Genk, principalement depuis/vers l'Italie.

La découverte du port de Genk s'est conclue par une visite commentée des terminaux fluviaux et ferrés ainsi que des entrepôts.

ANNEXE 1

Liste des participants au déplacement

NOM Prénom	Organisme	Fonction
BANTEGNIES Pascale	Conseil Général du Pas de Calais	Directrice de la Mission Seine-Nord Europe
BIET Pierre-Yves	Mission Seine-Nord Europe - VNF	Responsable du Pôle développement Chargé de mission CESR en charge de
BOISSEL Nicolas	Conseil Régional du Nord Pas de Calais et CESR	la commission "Transport, infra-structures, accessibilité, aménagement"
BOUCLY Florence	Communauté de Communes du Pays Neslois	Secrétaire Générale
CHEVAL Philippe	Pays Santerre de Haute Somme	Président
DALLE Bruno	Conseil Général de la Somme	Directeur adjoint - Direction du développement économique
DASSONVILLE Sylvain	Communauté de Communes du Pays Hamois	Conseiller communautaire
de MALEISSYE Hugues	Conseil Général de la Somme	Directeur Général Adjoint
DEGENNE Laurent	Communauté de Communes du Pays Neslois	Elu membre du bureau
DELATTE Sylvie	Communauté Urbaine de Dunkerque	Directrice des affaires portuaires et logistiques - Direction Générale de l'Economie et de l'Attractivité du Territoire
DHALLUIN Silvère	Cambrésis Développement Economique	Chargé de mission
DOYEN Philippe	CCI Péronne	Président
DRAPIER Dominique	Ports de Lille	Responsable Communication & Relations Extérieures
FLANDRE Hubert	Conseil Général de la Somme	Directeur - Direction du développement économique
HURTREZ Emmanuel	CCI Valenciennes	Responsable Projet Pôle Logistique
JOSSE Yann	Association SNE	Consultant
LAVOUE Philippe	Association SNE	Consultant ELCIMAI
LEFEBVRE Alain	PACO	Directeur
LE MOINE Jean-Raymond	Association SNE	Adjoint de Jean-François DALAISE, Secrétaire Général de l'association SNE
LEROY Marie-Claude	Ports de Lille	Secrétaire Générale
LOGNON René	Conseil Général de la Somme	Vice-Président en charge du développement économique
MORHANGE Françoise	Mission Seine-Nord Europe - VNF	Développement Aménagement
PEREZ Pascal	Association SNE	Pôle développement
PETIT Jacques	Communauté de Communes Marquion	Consultant
PUJADAS Jean-Michel	Communauté de Communes du canton de Bertincourt	Conseiller
SALOME André	Communauté de Communes du Pays Neslois	Vice Président
STEENLANDT Marcel	CESR Nord Pas de Calais	Président
WISSOCQ Jean-Marc	Communauté de Communes du Pays Neslois	Conseiller
		Vice Président

ANNEXE 2

Contact des interlocuteurs rencontrés lors du déplacement

- **Goedele SANNEN**
Société: Port Autonome d'Anvers, Directrice de la stratégie
Adresse: Havenhuis Entrepotkaai 1
B-2000 ANVERS
Tél : +32 (3) 205 21 19
Fax : +32 (3) 205 22 69
Mail : goedele.sannen@haven.antwerpen.be

- **Berrit MEES**
Société: Port Autonome d'Anvers – Marketing, Promotion & Commercial relations
Adresse: Havenhuis Entrepotkaai 1
B-2000 ANVERS
Tél : +32 (3) 205 22 61
Fax : +32 (3) 205 22 69
Mail : berrit.mees@haven.antwerpen.be

- **Erik PORTUGAELS**, Administrateur délégué et **Jan JANSEGGERS**, Communication
Société: NV De Scheepvaart, Administrateur délégué
Adresse: Havenstraat 44
B-3500 Hasselt
Tél : +32 11 29 84 00
Fax : +32 11 22 12 77
Mail : info@descheepvaart.be
j.jansegers@descheepvaart.be

- **Steve STEVAERT**
Gouverneur du Limbourg
Astrid Hannes, collaboratrice au cabinet du Gouverneur Steve Stevaert
Adresse: Provincie Limburg
Universiteitslaan 1
B-3500 Hasselt
Tél : +32 11 23 70 18
Mail : astridhannes@euregio-mr.eu
kabgouv@limburg.be

- **Michelle NEELS**
Société: Port de Genk – Expeditie / Forwarding
Adresse: Kolenhavenstraat 6
B-3600 GENK
Tél : +32 89 36 00 52
Fax : +32 89 30 06 76
Mail : michelle.neels@havengenk.be